

COMPTE-RENDU SOMMAIRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 08 Juin 2020 -

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes Sophie LEROUX, Catherine DUCHEMIN, Céline PRIGENT, Aurore PELLIEU, Anne-Charlotte OPSTAL, Audrey MOUFLET, Isabelle FOURNIER.

MM. Laurent MAROT, José THIEBAUT, Bernard HOUYVET, Philippe LANOIS, Denis DUTRIAUX, Roger GOSSE, Frédéric FLAMAND, Patrice CUGNIERE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Aurore PELLIEU.

En raison de la crise sanitaire et à la demande de plusieurs conseillers, la séance a lieu à huis clos (cf. article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 09 MARS 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (uniquement les Conseillers Municipaux en fonction à cette date) de voter le compte-rendu de la réunion du 09 Mars 2020.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 MAI 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (3 contre – 12 pour) de voter le compte-rendu de la réunion du 25 Mai 2020.

3. INFORMATIONS COVID-19 :

- M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de la gestion du Covid-19, il a procédé à la signature du marché avec l'entreprise MESTDAGH pour le remplacement des menuiseries des bâtiments communaux avec l'appui du rapport d'analyses des offres de l'ADTO.
- A la suite de l'octroi du label d'argent au club H.O.L.A, un solde de subvention de 700 € a été versé à l'association le 15 Mai 2020 ;
- M. le Maire informe qu'il a exonéré le loyer de l'Instant Cosy pour les mois d'Avril et Mai, reporté le loyer de Juin 2020 au mois de Décembre 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter d'exonérer l'Instant Cosy des loyers du mois d'Avril et Mai 2020 et de reporter le loyer du mois de Juin 2020 au mois de Décembre 2020.

4. MAISON MEDICALE :

Dans le cadre de la construction de la maison médicale, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au choix de l'entreprise qui va effectuer les travaux. Le tableau d'analyses est dans l'attente de renseignements complémentaires pour 2 entreprises. 7 entreprises ont répondu au deuxième appel d'offres :

- PROCONTAIN
- MADERA
- PORTAKABIN
- COUGNAUD
- MARTIN CALAIS
- LUTECE
- MANUFACTURES DES USINES REUNIES

Les prix varient de 435 000 € à 710 000 € HT.

Délai de construction : 16 à 42 semaines.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) se réunira dès l'obtention du tableau d'analyses complet.

5. MAISON MEDICALE FONCTIONNEMENT :

Afin d'accompagner les futurs praticiens, un dossier doit être déposé auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin de transformer la maison médicale en maison de santé, via un bureau d'études extérieur. Trois entreprises ont répondu.

M. le Maire propose de choisir le cabinet Hippocrate Développement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner pouvoir à M. le Maire pour signer le contrat avec le cabinet Hippocrate Développement et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

6. VIDEOPROTECTION :

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour faire suite aux différentes démarches pour la vidéoprotection, et suite à la délibération n°013/2020, l'entreprise CITEOS a présenté son offre. Pour mémoire, le montant des travaux s'élève à 112 365 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner pouvoir à M. le Maire de signer le contrat avec l'entreprise CITEOS et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

7. RAMPE POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR) A LA MAIRIE :

Dans le cadre de la création d'une rampe pour l'accès des personnes à mobilité réduite à la Mairie, pour laquelle la commune a été subventionnée dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit prendre contact avec l'ADTO afin de lancer l'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner pouvoir à M. le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

8. VOTE DES 4 TAXES :

M. le Maire propose de porter les taux des 4 taxes comme suit pour l'année 2020, sans augmentation par rapport à 2019 :

- Taxe d'habitation : 14,39 %,
- Taxe foncière (bâti) : 14,34 %
- Taxe foncière (non bâti) : 57,33 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 18,22 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

9. SEZEO :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la fin des tarifs bleus réglementés au 1^{er} Janvier 2021.

Les collectivités sont tenues de résilier leur contrat de fourniture d'électricité et donc de souscrire à une offre de marché au plus tard à cette même date. Le Syndicat des Energies des Zones Est

de l'Oise (SEZEO) propose aux communes d'adhérer à un groupement de commandes qu'il organise pour l'achat d'énergies. Il se charge, gracieusement, de gérer les procédures d'appels d'offres pour la fourniture d'électricité.

M. le Maire propose de missionner SEZEO pour l'ensemble des tarifs bleus de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner l'autorisation à M. le Maire de signer la convention et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

10. ACHAT TERRAINS ET BATIMENTS ENERGIE TEX :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n°019/2020 du 9 Mars dernier, il a été décidé de procéder au rachat du bâtiment, des terres et des maisons de l'ancienne entreprise Energie Tex pour un montant de 50 000 €. Un rendez-vous a été fixé le 1^{er} Juillet 2020 pour finaliser la procédure de liquidation. La vente se fera par la suite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner l'autorisation à M. le Maire de signer l'acte de vente et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

11. ACHAT EMPLACEMENT RESERVE CONSORTS DESCAMPS :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, pour ne pas rendre caduque la vente de la maison de M. et Mme Descamps, les nouveaux propriétaires ont donné leur accord pour vendre à la commune une partie de la parcelle cadastrée section n°H150 à raison de 15 € du m² (cf. délibération n°071/2019 du 25/11/2019).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner l'autorisation à M. le Maire de signer l'acte de vente et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

12. ACHAT TERRAIN MME CHATEL :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibérations n°008/2018 & 066/2018, il avait été décidé d'acquérir les parcelles cadastrées section ZI 51, ZI 97, D 86, H 1492 & 1495, H 1512, H 1515 & H 1517.

Coût acquisition Mme CHATEL : 6 000 € pour l'ensemble

Coût éviction M. WAROQUIER : 1 892,68 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner l'autorisation à M. le Maire de signer l'acte de vente et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

13. ACHAT TERRAIN MME CHATEL :

La commune acquiert de Mme Chantal CHATEL la parcelle cadastrée section ZX14 lieu-dit "Le terrain Jeannot", d'une contenance de 6024 m².

Coût d'achat à Mme CHATEL : 3 132,48 €

Coût éviction à M. WAROQUIER avec la culture : 5 342,68 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner l'autorisation à M. le Maire pour signer l'acte de vente et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

14. VENTE A M. WAROQUIER :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite vendre la parcelle ZV8 appartenant au CCAS et la parcelle ZV10 appartenant à la commune pour une surface totale de 12 329 m² à raison de 5200 €/Hectare, pour un total de 6 411 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner l'autorisation à M. le Maire pour signer l'acte de vente et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

15. INFORMATION COMPROMIS M.WAROQUIER :

Suite aux achats de Mme CHATEL, M. WAROQUIER devait percevoir en indemnités d'éviction 7 475,20 €, au total. La vente des terrains appartenant à la commune et au CCAS rapportait 6 411 €. D'un commun accord, M. WAROQUIER fait don à la commune de la différence soit 1 064,20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner l'autorisation à M. le Maire pour passer cet accord avec M. WAROQUIER.

16. ACHAT SCI DU TILLOY :

M. le Maire rappelle que par délibération n°005/2020, il a été décidé d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées section D172, 174, 178 et 179 pour une surface de 281 m² en vue de régulariser la construction de la rue de Picardie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner l'autorisation à M. le Maire pour signer l'acte de vente et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

17. VENTE A MME LEUREGANS :

M. le Maire rappelle que par délibération n° 072/2019, il a été décidé de vendre à Mme Corinne LEUREGANS un terrain à bâtir sur la parcelle cadastrée section H 1562, d'une contenance de 498 m², au prix de 32 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner l'autorisation à M. le Maire pour signer l'acte de vente et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

18. SUBVENTION AMICALE DES SAPEURS POMPIERS :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Amicale des sapeurs-pompiers de Lassigny a géré le Téléthon en 2018/2019 et a avancé les fonds pour l'acquisition des objets à vendre au public à cette occasion. L'Amicale ayant transmis le justificatif du paiement, il est donc nécessaire de rembourser les fonds à l'association. Le montant total est de 350 € (article comptable 6574). Il est donc proposé au Conseil Municipal de rembourser ce montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (13 voix pour, 2 abstentions) d'autoriser M. le Maire à rembourser les fonds avancés par l'association de l'Amicale des sapeurs-pompiers.

19. PROJET MUSIQUE ECOLE ELEMENTAIRE :

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à la demande du directeur de l'école élémentaire, l'association "Les 7 Notes" représentée par Rudy LECART, propose une intervention musicale pour les enfants de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2020/2021. Celle-ci bénéficiera de 172 h d'intervention musicale et d'une représentation de fin d'année pour un coût total de 11 376,80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner l'autorisation à M. le Maire de signer le devis et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

20. PROJET MUSIQUE ECOLE MATERNELLE :

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à la demande de la directrice de l'école maternelle, l'association "Les 7 Notes" représentée par Rudy LECART, propose une intervention musicale pour les enfants de l'école maternelle pour l'année scolaire 2020/2021. Celle-ci bénéficiera de 45 h d'intervention musicale pour un coût de 2493 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner l'autorisation à M. le Maire de signer le devis et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

21. DESIGNATION MEMBRES COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) :

M. le Maire rappelle qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la nomination des membres de cette commission qui tient un rôle central dans la fiscalité directe locale. 12 commissaires titulaires et 12 suppléants sont proposés à l'administration fiscale qui procédera au choix de 6 titulaires et 6 suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (12 voix pour, 3 abstentions) de nommer les 12 commissaires titulaires et 12 suppléants inscrits sur le tableau présenté par M. le Maire.

22. INFORMATIONS DIVERSES : DESIGNATION MEMBRES EXTERIEURS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) :

M. le Maire informe qu'il a nommé membres extérieurs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) les personnes suivantes :

- Christian DUPONT
- Sébastien MAILLART
- Marielle MONTAIGNE
- Isabelle ROGER
- Francine HAUET
- Luc REDREGOO



Le Maire,


Laurent MAROT